INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

RÉGIONS

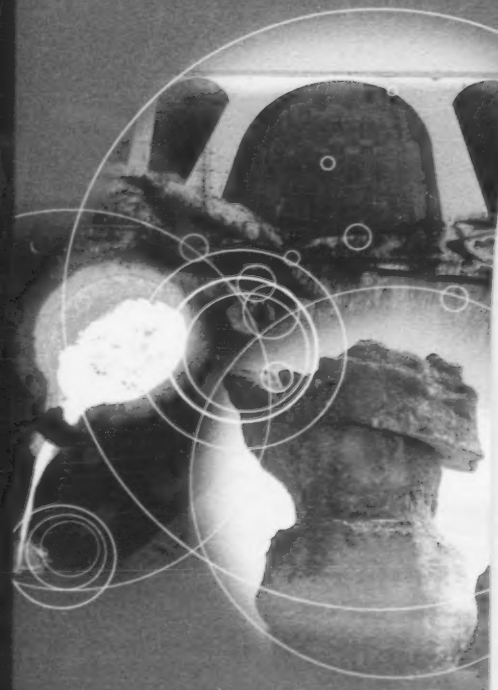

Bulletin statistique régional

Édition 2014

Côte-Nord

Québec

Équipe de rédaction :
Marianne Bernier
Anne Binette Charbonneau
Sophie Brehain
Pierre Cambon
Stéphane Crespo
Marc-André Demers
Jean-François Fortin
Jane-Hélène Gagnon
Hugo Johnston-Laberge
Stéphane Ladouceur
Marie-Hélène Provençal

Avec l'assistance technique de :
Mélanie Jean
Maxime Keith
Virginie Lachance
Danielle Laplante
Danny Sanfaçon

Révision linguistique : Esther Frève

Sous la coordination de :
Stéphane Ladouceur
Marie-Hélène Provençal

Sous la direction de : Yrène Gagné

Nos coordonnées :
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Ste-Foy, 3e étage
Québec (Québec), G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411
Sans frais : 1-800-463-4090
Télécopieur : 418 643-4129

Courriel : regions@stat.gouv.qc.ca
Visitez notre site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Crédits de la page frontispice :
© iStockphoto.com / Pierrette Guertin / Melissa King / Holly Kuchera, photographes

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2014
ISSN 1715-6971 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Octobre 2014

Table des matières

Territoire et environnement 3
Climat 3
Aires protégées 4

Démographie 5

Conditions de vie et bien-être 8
Mesure du faible revenu 8
Revenu médian des familles 9

Marché du travail 11
Région administrative 11
MRC 12

Comptes économiques 13
Produit intérieur brut 13
Revenu disponible par habitant 15

Investissements et permis de bâtir 19
Investissements 19
Permis de bâtir 20

Mines 21

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail 24

Santé 26

Éducation 27
Taux de diplomation aux études collégiales 27
Formation universitaire : nombre de diplômés au baccalauréat 28

Culture et communications 30

Concepts et définitions 32

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	g	Gramme
...	N'ayant pas lieu de figurer	kg	Kilogramme
–	Néant ou zéro	t	Tonne métrique
—	Données infime	hl	Hectolitre
p	Donnée provisoire	n	Nombre
r	Donnée révisée	$	En dollars
e	Donnée estimée	k	En milliers
F	Donnée peu fiable	M	En millions
x	Donnée confidentielle	G	En milliards

1. Territoire et environnement

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

La région de la Côte-Nord couvre une superficie en terre ferme de 236 502 km². Elle est composée de six municipalités régionales de comté (MRC) géographiques[1] : La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières, Caniapiscau, Le Golfe-du-Saint-Laurent et Minganie, et regroupe 54 municipalités.

1.1 Climat

La climatologie d'une région se définit d'abord par sa température. Au Québec, plusieurs stations de mesure réparties principalement sous le 52e parallèle, en milieu rural, recueillent depuis plus de 50 ans des données sur les températures quotidiennes minimales et maximales. La tendance des températures moyennes annuelles peut ainsi en être déduite. Les résultats pour l'ensemble de la province montrent que le réchauffement du climat est une réalité dans la partie méridionale du Québec. De 1961 à 2010, la température moyenne a augmenté de 1,3 °C. Cependant, les variations des températures ne se produisent pas uniformément sur l'ensemble du territoire. La hausse des températures moyennes est d'un peu plus de 1,5 °C dans l'ouest et le sud, alors qu'elle se situe entre 0,9 °C et 1,5 °C pour les stations localisées plus à l'est de la province. Dans la région de la Côte-Nord, les stations des municipalités de Baie-Johan-Beetz, Sept-Îles, Les Bergeronnes et Rivière-Nipissis affichent respectivement une variation de température de + 0,5 °C, + 0,9 °C, + 1,5 °C et + 1,9 °C pour la période observée.

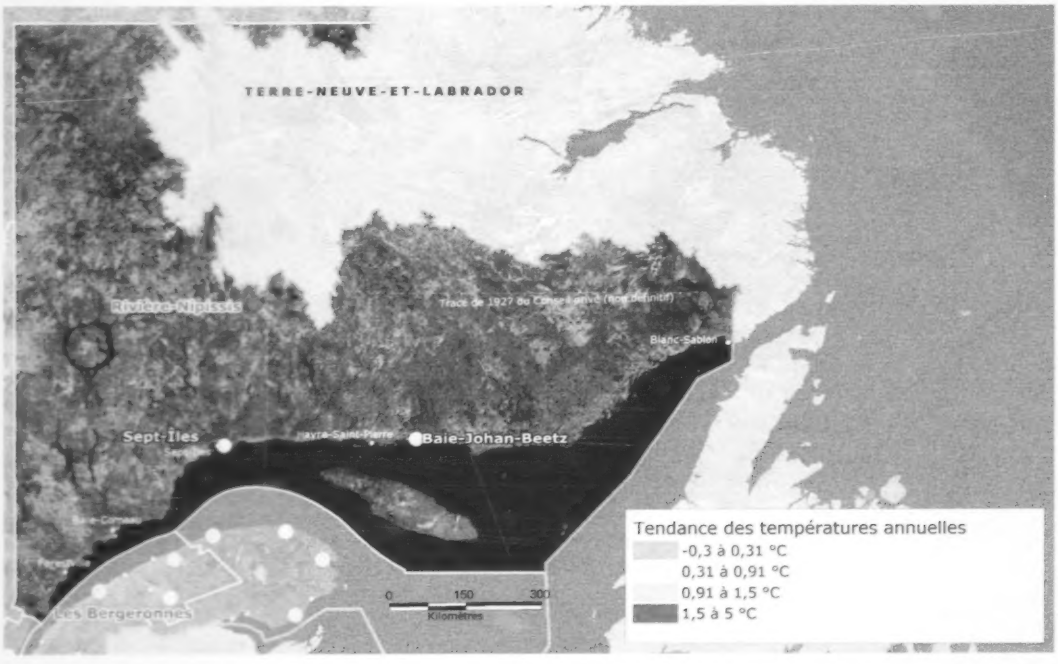

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, image fournie par la NASA, © 2013 Microsoft Corporation.

1. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.

1.2 Aires protégées

Au 31 mars 2014, le réseau des aires protégées au Québec compte 3 908 milieux naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée et répondent aux critères de protection développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les aires protégées couvrent 151 971 km², ce qui représente 9,11 % de la superficie de la province.

Sur le territoire de la région de la Côte-Nord se trouvent, en totalité ou en partie, 657 aires protégées. Elles couvrent 24 848 km², soit 7,1 % de la superficie de la région. La majorité de la superficie classée en aires protégées de la Côte-Nord est constituée de 20 réserves de biodiversité projetées[1], contribuant à la protection de près de 13 959 km². Les plus importantes en superficie sont la réserve de la vallée de la rivière Natashquan (4 089 km²), la réserve des basses collines du lac Guernesé (2 022 km²) et la réserve du massif des lacs Belmont et Magpie (1 575 km²). La région comprend la réserve aquatique projetée[2] de la rivière Moisie (3 945 km²) ainsi que la nouvelle réserve aquatique projetée de Manicouagan (712 km²). Plusieurs habitats fauniques (255) sont également situés en tout ou en partie dans la région de la Côte-Nord, pour une superficie de 1 342 km².

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées au Québec*, mise à jour du 31 mars 2014.

1. Réserve de biodiversité : aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel — une formation physique ou un groupe de telle formation — et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Les réserves de biodiversité projetées sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.
2. Réserve aquatique : aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Les réserves aquatiques projetées sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

2. Démographie

par Anne Binette Charbonneau, Direction des statistiques sociodémographiques

Évolution de la population

Selon les estimations provisoires, la Côte-Nord comptait 95 600 habitants au 1er juillet 2013, soit 1,2 % de la population du Québec. Elle arrive au 15e rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière l'Abitibi-Témiscamingue et tout juste devant la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Avec ses 35 800 habitants, la MRC de Sept-Rivières regroupe 38 % de la population de la région en 2013. Manicouagan suit de près avec 34 %. Cette part est de 12 % dans La Haute-Côte-Nord, de 7 % dans Minganie et de 5 % dans Le Golfe-du-Saint-Laurent. Caniapiscau est la MRC la moins populeuse, ses 4 400 habitants représentant un peu moins de 5 % des Nord-Côtiers.

Tableau 2.1

Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la population régionale, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2001-2013

	Population au 1er juillet				Taux d'accroissement annuel moyen[1]			Part	
	2001r	2006r	2011r	2013p	2001-2006r	2006-2011r	2011-2013p	2001r	2013p
	n				pour 1 000			%	
La Haute-Côte-Nord	13 133	12 352	11 607	11 382	– 12,3	– 12,4	– 9,8	13,2	11,9
Manicouagan	34 191	33 250	32 339	32 189	– 5,6	– 5,6	– 2,3	34,4	33,7
Sept-Rivières	35 381	35 012	35 628	35 846	– 2,1	3,5	3,1	35,6	37,5
Caniapiscau	4 241	3 996	4 298	4 363	– 11,9	14,6	7,5	4,3	4,6
Minganie	6 829	6 414	6 655	6 723	– 12,5	7,4	5,1	6,9	7,0
Le Golfe-du-Saint-Laurent	5 709	5 545	5 161	5 049	– 5,8	– 14,3	– 11,0	5,7	5,3
Côte-Nord	**99 484**	**96 569**	**95 688**	**95 552**	**– 5,9**	**– 1,8**	**– 0,7**	**100,0**	**100,0**
Ensemble du Québec	**7 396 415**	**7 631 873**	**8 007 656**	**8 155 334**	**6,3**	**9,6**	**9,1**	...	...

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2013.
Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (série de février 2014), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le bilan démographique de la Côte-Nord s'est grandement amélioré au cours des dernières années, la région ayant ralenti son déclin depuis la fin des années 1990. La population a décliné à un taux annuel moyen de – 5,9 pour mille entre 2001 et 2006, alors que les pertes ont été de – 1,8 pour mille entre 2006 et 2011. Selon les données provisoires, le taux d'accroissement en 2011-2013 s'établit à – 0,7 pour mille. Si la réduction des pertes est à souligner, les années de déclin ont néanmoins entraîné une légère baisse du poids démographique de la région dans l'ensemble du Québec; il est passé de 1,3 % en 2001 à 1,2 % en 2013.

Selon les données provisoires, trois des six MRC de la région ont vu leur population croître entre 2011 et 2013, soit Caniapiscau (7,5 pour mille), Minganie (5,1 pour mille) et Sept-Rivières (3,1 pour mille). Si ces MRC ont également crû entre 2006 et 2011, elles étaient plutôt en déclin à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Dans les trois autres MRC, le déclin se poursuit. Le Golfe-du-Saint-Laurent (– 11,0 pour mille) et La Haute-Côte-Nord (– 9,8 pour mille) affichent même la décroissance la plus rapide de toutes les MRC du Québec. Les pertes sont plus modestes dans Manicouagan (– 2,3 pour mille).

Révision des estimations de population

Les estimations démographiques utilisées sont tirées de la série révisée par Statistique Canada en février 2014 et adaptées au découpage géographique des MRC par l'Institut de la statistique du Québec. Cette révision apporte des modifications à la population totale du Québec, des régions administratives et des MRC à partir de l'année 2001.

La comparaison des nouvelles estimations avec celles disponibles précédemment montre des changements parfois importants, notamment après 2006. Pour des précisions méthodologiques sur les conséquences de cette révision à l'échelle des régions administratives, se référer à l'encadré de la section Démographie dans le *Panorama des régions du Québec*.

Prudence dans l'interprétation des données provisoires

Les estimations de population de la période 2011-2013 ont comme point de départ les comptes du Recensement de 2011 (rajustés pour le sous-dénombrement net), auxquels est ajoutée une estimation du bilan des différents événements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Ces estimations de population ne sont pas définitives et feront l'objet d'une révision à la suite du Recensement de 2016. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente de la population.

Structure par âge

La Côte-Nord est l'une des régions où le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans est le plus élevé. En 2013, leur part y est de 21,9 %, tandis qu'elle est inférieure à 19 % dans certaines régions, dont la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et la Mauricie. Elle est de 21,1 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes âgées de 65 ans et plus (15,4 %) sont au contraire un peu moins nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle du Québec (16,6 %). Le poids des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les personnes d'âge actif, est quant à lui comparable à la moyenne québécoise (62,7 % contre 62,3 %). Par contre, au sein de ce groupe, la région compte davantage de 45-64 ans et moins de 20-44 ans que ce qu'on observe au Québec (données non illustrées). Ainsi, malgré une plus forte part de jeunes et une plus faible part d'aînés, l'âge médian – qui sépare la population en deux groupes égaux – de la Côte-Nord (43,0 ans) est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du Québec (41,6 ans).

Tableau 2.2

Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2013[p]

	Groupe d'âge								Âge médian
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
	n				%				
La Haute-Côte-Nord	11 382	2 031	7 034	2 317	100,0	17,8	61,8	20,4	48,8
Manicouagan	32 189	6 556	20 342	5 291	100,0	20,4	63,2	16,4	45,1
Sept-Rivières	35 846	8 312	22 395	5 139	100,0	23,2	62,5	14,3	40,7
Caniapiscau	4 363	1 342	2 884	137	100,0	30,8	66,1	3,1	32,1
Minganie	6 723	1 533	4 187	1 003	100,0	22,8	62,3	14,9	43,2
Le Golfe-du-Saint-Laurent	5 049	1 155	3 075	819	100,0	22,9	60,9	16,2	43,1
Côte-Nord	**95 552**	**20 929**	**59 917**	**14 706**	**100,0**	**21,9**	**62,7**	**15,4**	**43,0**
Ensemble du Québec	**8 155 334**	**1 720 232**	**5 079 841**	**1 355 261**	**100,0**	**21,1**	**62,3**	**16,6**	**41,6**

Note : Population au 1er juillet.
Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (série de février 2014), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Caniapiscau se démarque des autres MRC de la région, et même de l'ensemble du Québec, avec une population beaucoup plus jeune : l'âge médian y est de 32,1 ans en 2013. Elle se distingue à la fois par la plus forte part d'individus d'âge actif (66,1 %) et la plus faible proportion de personnes âgées (3,1 %) de toutes les MRC du Québec. L'importance des jeunes (30,8 %) est aussi à souligner. À l'opposé, l'âge médian atteint jusqu'à 48,8 ans dans la MRC de La Haute-Côte-Nord, qui affiche la plus importante proportion d'aînés (20,4 %) et la plus faible proportion de jeunes (17,8 %) de la région. En position intermédiaire, l'âge médian est de 40,7 ans dans Sept-Rivières, d'environ 43 ans dans Minganie et Le Golfe-du-Saint-Laurent, tandis qu'il est de 45,1 ans dans Manicouagan.

3. Conditions de vie et bien-être

par Stéphane Crespo, Direction des statistiques sociodémographiques

La présente section a été préparée à partir de tableaux sur les familles de recensement, dont la source est le Fichier des familles T1 (FFT1). Il s'agit de données fiscales fédérales, extraites des déclarations de revenus des particuliers. Plus particulièrement, le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu ajusté après impôt est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian ajusté après impôt de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année.

3.1 Mesure du faible revenu

En 2011, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région de la Côte-Nord (8,1 %) que dans l'ensemble du Québec (8,8 %). De 2007 à 2011, le taux de faible revenu après impôt des familles diminue dans la région (– 2,0 points), tandis qu'il diminue de 1,2 point dans l'ensemble du Québec. Par rapport à 2010 seulement, le taux est en diminution de 0,4 point, comparativement à une diminution de 0,5 point dans l'ensemble du Québec. C'est dans Le Golfe-du-Saint-Laurent que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu (18,6 %). À l'inverse, La Haute-Côte-Nord affiche le taux de faible revenu le moins élevé de la région (5,9 %). Au cours de la période 2007-2011, le taux de faible revenu des familles est en diminution dans les territoires supralocaux suivants : Caniapiscau (– 2,5 points), Sept-Rivières (– 2,4 points), Le Golfe-du-Saint-Laurent (– 2,1 points), Minganie (– 2,0 points), Manicouagan (– 1,9 point) et La Haute-Côte-Nord (– 1,8 point).

Tableau 3.1.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Écart 2011-2007
	%					point de pourcentage
La Haute-Côte-Nord	7,7	7,8	7,5	6,6	5,9	– 1,8
Manicouagan	9,5	9,5	8,7	7,7	7,6	– 1,9
Sept-Rivières	9,4	8,9	9,1	7,7	7,0	– 2,4
Caniapiscau	14,5	13,4	12,6	12,3	12,1	– 2,5
Minganie	10,9	12,1	11,7	9,0	8,9	– 2,0
Le Golfe-du-Saint-Laurent	20,6	19,5	19,3	18,9	18,6	– 2,1
Côte-Nord	**10,1**	**10,0**	**9,7**	**8,5**	**8,1**	**– 2,0**
Ensemble du Québec	**9,9**	**9,7**	**9,8**	**9,3**	**8,8**	**– 1,2**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er janvier 2011.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la présente région. En 2011, ce taux est 9,3 fois plus élevé pour les familles monoparentales (31,6 %) que pour les couples (3,4 %). Entre 2007 et 2011, le taux diminue de 4,7 points pour les familles monoparentales, comparativement à une diminution de 1,1 point pour les couples. C'est Le Golfe-du-Saint-Laurent qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2011 (50,0 %). Mentionnons que le taux le plus bas pour ce type de famille revient à La Haute-Côte-Nord (20,4 %).

Toujours en 2011, on dénombre dans la région 2 240 familles à faible revenu, dont 1 450 sont monoparentales. Aussi, le nombre d'enfants en situation de faible revenu passe de 3 950 en 2007 à 3 150 en 2011, soit une diminution de 20,3 %. Cette diminution est plus élevée que celle du nombre total d'enfants de la région (– 4,8 %).

Tableau 3.1.2

Taux de faible revenu selon le type de famille, Côte-Nord, 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Écart 2011-2007
	%					point de pourcentage
Taux de faible revenu des familles	**10,1**	**10,0**	**9,7**	**8,5**	**8,1**	**– 2,0**
Famille comptant un couple	**4,5**	**4,7**	**4,4**	**3,7**	**3,4**	**– 1,1**
Sans enfants	3,8	4,1	3,5	3,0	2,7	– 1,1
Avec 1 enfant	3,8	4,0	4,2	3,4	3,2	– 0,5
Avec 2 enfants	4,0	4,3	4,2	3,6	3,0	– 1,0
Avec 3 enfants et plus	12,7	12,4	11,7	8,8	9,4	– 3,3
Famille monoparentale	**36,3**	**35,4**	**35,7**	**32,1**	**31,6**	**– 4,7**
Avec 1 enfant	30,5	29,2	29,8	27,0	26,8	– 3,7
Avec 2 enfants	40,2	38,7	39,8	33,6	33,1	– 7,1
Avec 3 enfants et plus	58,9	60,3	58,9	57,1	53,7	– 5,2

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2 Revenu médian des familles

De 2010 à 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, exprimé en dollars constants, augmente de 1,7 % dans la région de la Côte-Nord. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (+ 0,4 %). On constate que les territoires supralocaux suivants profitent d'une croissance réelle : Le Golfe-du-Saint-Laurent (+ 9,4 %), Minganie (+ 2,4 %), Sept-Rivières (+ 1,7 %), La Haute-Côte-Nord (+ 1,6 %), Caniapiscau (+ 0,7 %). De plus, aucun territoire supralocal de la région n'a vu son revenu médian décroître. Le revenu médian est cependant stationnaire dans le territoire supralocal suivant : Manicouagan. Aussi, la région est en avance par rapport à l'ensemble du Québec puisque, selon les données de 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles s'établit à 77 180 $, comparativement à 68 170 $ au Québec. En 2011, le revenu médian avant impôt est supérieur à celui de l'ensemble du Québec dans les territoires supralocaux suivants : Manicouagan (77 870 $), Sept-Rivières (83 120 $), Caniapiscau (119 980 $), Minganie (76 550 $).

Tableau 3.2.1

Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2010-2011

	2010	2011	Variation 2011/2010
	$ constants de 2011		%
La Haute-Côte-Nord	61 963	62 930	1,6
Manicouagan	77 874	77 870	0,0
Sept-Rivières	81 769	83 120	1,7
Caniapiscau	119 093	119 980	0,7
Minganie	74 721	76 550	2,4
Le Golfe-du-Saint-Laurent	55 100	60 290	9,4
Côte-Nord	**75 906**	**77 180**	**1,7**
Ensemble du Québec	**67 868**	**68 170**	**0,4**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er janvier 2011.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

En 2011, les familles monoparentales ont un revenu médian après impôt (35 100 $) moins élevé que celui des familles comptant un couple (72 430 $). Enfin, de 2010 à 2011, le revenu médian des familles monoparentales s'est amélioré de 2 %. Quant aux familles comptant un couple, leur revenu s'est amélioré de 0,5 %.

Tableau 3.2.2

Revenu médian après impôt selon le type de famille, Côte-Nord, 2010-2011

	2010	2011	Variation 2011/2010
	$ constants de 2011		%
Famille comptant un couple	**72 103**	**72 430**	**0,5**
Sans enfants	56 450	56 920	0,8
Avec 1 enfant	83 408	83 700	0,4
Avec 2 enfants	93 465	95 240	1,9
Avec 3 enfants et plus	91 239	91 170	– 0,1
Famille monoparentale	**34 418**	**35 100**	**2,0**
Avec 1 enfant	34 295	35 230	2,7
Avec 2 enfants	36 459	36 600	0,4
Avec 3 enfants et plus	32 038	30 790	– 3,9

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Marché du travail

4.1 Région administrative

par Marc-André Demers, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

On dénombre 52 200 emplois dans le regroupement des régions « Côte-Nord et Nord-du-Québec » en 2013. Ce nombre varie peu par rapport à 2012. Le taux d'emploi augmente de 1,0 point et s'établit à 57,4 %.

Une relative stabilité est observée dans l'évolution de l'emploi selon l'âge, le sexe, le secteur d'activité ainsi que le régime de travail. On constate tout de même que le poids de l'emploi à temps partiel diminue de 1,3 point pour se fixer à 15,9 %. Il s'agit de la part la plus faible de l'ensemble du Québec.

Le nombre de chômeurs change peu. Du côté du taux de chômage, il augmente de 0,3 point en raison de la variation de la population active (+ 2,3 %). Le taux de chômage de ce regroupement (7,9 %) se rapproche de la moyenne québécoise (7,6 %).

Tableau 4.1.1

Caractéristiques du marché du travail, Côte-Nord et Nord-du-Québec, 2009-2013

	Unité	2009	2010	2011	2012	2013
Population active	k	53,9	57,9	56,5	55,4	56,7
Emploi	k	48,7	53,9	52,1	51,2	52,2
Selon le régime						
Emploi à temps plein	k	40,9	46,2	42,6	42,4	43,9
Emploi à temps partiel	k	7,7	7,7	9,5	8,8	8,3
Groupe d'âge						
15-29 ans	k	9,5	11,8	10,4	11,6	13,0
30 ans et plus	k	39,2	42,1	41,7	39,6	39,2
Sexe						
Hommes	k	25,6	29,2	29,0	27,6	28,0
Femmes	k	23,1	24,7	23,1	23,6	24,2
Secteur d'activités						
Secteur des biens	k	13,5	16,9	14,6	15,7	14,5
Secteur des services	k	35,2	37,0	37,5	35,5	37,7
Chômeurs	k	5,3	4,0	4,4	4,2	4,5
Taux d'activité	%	59,2	63,8	62,3	61,0	62,4
Taux de chômage	%	9,8	6,9	7,8	7,6	7,9
Taux d'emploi	%	53,5	59,4	57,4	56,4	57,4
Part de l'emploi à temps partiel	%	15,8	14,3	18,2	17,2	15,9

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le taux d'activité retrouve son niveau de 2011. En effet, il augmente de 1,4 point et se fixe à 62,4 % en 2013. Cette augmentation est occasionnée par la stabilité relative de la population en âge de travailler et la légère hausse de la population active. Le regroupement des régions « Côte-Nord et Nord-du-Québec » affiche un taux d'activité inférieur à la moyenne québécoise en 2013 (65,2 %).

Depuis 2009, on compte 3 500 emplois supplémentaires au sein du regroupement des régions «Côte-Nord et Nord-du-Québec ». Malgré cette hausse qui représente une augmentation d'environ 7 % de l'emploi dans ces régions, le poids de cette dernière dans l'emploi total au Québec demeure inchangé et reste un des moins élevés parmi les régions administratives (1,3 %).

4.2 MRC

par Pierre Cambon, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Selon les données provisoires, le nombre de travailleurs de 25-64 ans s'élève à 40 643 dans la Côte-Nord en 2012, en hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Des six MRC que compte la Côte-Nord, quatre ont vu leur nombre de travailleurs évoluer positivement en 2012. Les MRC de La Haute-Côte-Nord (+ 1,8 %), de Minganie (+ 1,5 %) et de Sept-Rivières (+ 0,9 %) sont, toutefois, les seules à afficher une croissance supérieure ou égale à la moyenne québécoise (+ 0,9 %). Notons par ailleurs que les hausses dans Caniapiscau et Minganie sont influencées par les croissances marquées chez les femmes alors que chez les hommes, le nombre de travailleurs est en baisse. À l'inverse, on note que deux MRC subissent une baisse du nombre de travailleurs, soit Le Golfe-du-Saint-Laurent (– 3,3 %) et Manicouagan (– 0,1 %). De fait, Le Golfe-du-Saint-Laurent présente la baisse la plus marquée du nombre de travailleurs au Québec, et ce, autant chez les hommes que chez les femmes.

En ce qui a trait au taux de travailleurs, il croît dans toutes les MRC de la région, à l'exception du Golfe-du-Saint-Laurent, où il recule légèrement de 0,3 point de pourcentage en regard de 2011. D'ailleurs, le Golfe-du-Saint-Laurent continue d'afficher le taux de travailleurs le plus bas de la région (65,7 %). La plus forte augmentation dans la Côte-Nord est enregistrée dans la MRC de La Haute-Côte-Nord, le taux de travailleurs grimpant de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2011 pour atteindre 72,7 %, augmentation observée autant pour le taux de travailleurs des hommes que celui des femmes. Pour la troisième année consécutive, c'est la MRC de Caniapiscau (88,3 %) qui présente le taux le plus élevé de la province. À noter cependant que le taux de travailleurs des hommes de Caniapiscau, tout en étant le plus élevé au Québec, diminue pour la deuxième année consécutive, alors que celui des femmes figure parmi les plus fortes augmentations depuis 2010.

Tableau 4.2.1

Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011-2012

	Nombre			Taux		
	2011r	2012p	Variation 2012/2011	2011r	2012p	Écart 2012-2011
	n		%	%		Point de %
La Haute-Côte-Nord	4 598	4 681	1,8	70,8	72,7	1,9
Manicouagan	13 570	13 553	– 0,1	75,1	75,4	0,3
Sept-Rivières	15 476	15 615	0,9	78,0	79,1	1,1
Caniapiscau	2 047	2 063	0,8	87,7	88,3	0,6
Minganie	2 859	2 903	1,5	73,3	74,4	1,1
Le Golfe-du-Saint-Laurent	1 890	1 828	– 3,3	66,0	65,7	– 0,3
Côte-Nord	**40 440**	**40 643**	**0,5**	**75,6**	**76,4**	**0,8**
Ensemble du Québec	**3 285 087**	**3 314 476**	**0,9**	**75,7**	**76,1**	**0,4**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Revenu Québec.

En 2012, le taux de travailleurs des hommes demeure supérieur à celui des femmes dans l'ensemble des MRC de la région. C'est dans Caniapiscau où l'écart est le plus prononcé entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit une différence de 13,4 points de pourcentage en faveur de ces derniers. À l'opposé, l'écart le plus faible est noté dans la MRC de Minganie (2,4 points). Depuis 2008, les disparités entre les deux sexes au chapitre du taux de travailleurs tendent à s'estomper dans l'ensemble des territoires supralocaux de la région, à l'exception du Golfe-du-Saint-Laurent et de La Haute-Côte-Nord où l'écart se creuse légèrement.

5. Comptes économiques

5.1 Produit intérieur brut

par Marianne Bernier, Direction des statistiques économiques

En 2012, le produit intérieur brut aux prix de base (PIB) de la région administrative de la Côte-Nord s'élève à 7,4 G$. Son économie occupe 2,2 % du PIB de l'ensemble du Québec, ce qui la place au treizième rang parmi les autres régions du Québec. Sa part a toutefois largement augmenté depuis 2007, passant de 1,8 % à 2,2 %.

La région enregistre une hausse de 7,6 % relativement à l'année précédente, soit la croissance la plus importante parmi les régions administratives du Québec. Malgré la baisse de 7,5 % en 2009, l'économie de la Côte-Nord a augmenté en moyenne de 8,2 % annuellement entre 2007 et 2012, ce qui constitue également la plus forte hausse au Québec. À titre comparatif, l'économie du Québec croît de 3,3 % en cette année et présente un TCAM de 3,2 % entre 2007 et 2012.

Produit intérieur brut par industrie

Près de la moitié du PIB de la région découle de l'industrie minière (26,5 %) et de la construction (20,0 %). Ainsi, à la différence des autres régions excluant l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, le secteur des biens (68,8 %) occupe une plus grande place dans l'économie régionale que le fait le secteur des services (31,2 %). En 2012, les industries productrices de biens croissent de 8,3 % et les entreprises du secteur des services voient leur production augmenter de 5,9 %. On observe une différence encore plus importante entre les deux secteurs pour ce qui est du taux de croissance annuel moyen au cours des cinq dernières années : il est de 10,4 % dans celui des biens et de 4,3 % dans celui des services.

La croissance du secteur des biens découle notamment du bond de 47,5 % dans l'industrie de la construction, base économique de la Côte-Nord. En fait, la santé de l'industrie de la construction est tributaire de l'économie régionale. La hausse qu'on observe dans l'industrie de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz au cours des cinq dernières années, 13,2 % en moyenne annuellement, engendre de nombreuses mises en chantier. Le léger recul de l'industrie en 2012 (– 2,5 %) freine sans doute la croissance de la Côte-Nord, mais ses effets sont minimes. Les autres bases économiques que l'on trouve dans l'industrie primaire – la foresterie et l'exploitation forestière et les activités de soutien à l'agriculture – affichent une hausse de leur production de 3,9 % et de 1,5 %. L'industrie de la fabrication, quant à elle, fléchit de 2,9 % en 2012. Depuis 2007, les fabricants sont en décroissance de 3,6 % en moyenne par année.

La hausse du secteur des services provient de toutes les industries, sans exception, en 2012. On observe les plus fortes augmentations dans les industries du commerce de gros (+ 14,2 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 13,9 %). Il s'agit d'un important rebondissement pour cette dernière industrie après une baisse de 2,4 % en 2011. Les principales industries, en termes de part dans le PIB de la Côte-Nord, sont le groupe de la finance, des assurances et des services immobiliers ainsi que l'industrie du transport et de l'entreposage, qui constitue d'ailleurs une base économique pour la région. Ces industries présentent respectivement une croissance de 3,0 % et de 13,0 %. L'hébergement et les services de restauration ainsi que les administrations publiques, deux autres industries-clés de la Côte-Nord, croissent respectivement de 9,8 % et de 3,5 %.

Tableau 5.1.1

Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par industrie, Côte-Nord, 2011-2012

	2011[r]	2012[e]	Part de l'industrie en 2012	Variation annuelle moyenne 2012/2007	Variation 2012/2011
	k$			%	
Ensemble des industries	**6 902 906**	**7 424 521**	**100,0**	**8,2**	**7,6**
Secteur de production de biens	**4 713 924**	**5 106 399**	**68,8**	**10,4**	**8,3**
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	x	x	...	...	...
Cultures agricoles et élevage	20 257	17 389	0,2	– 6,1	– 14,2
Foresterie et exploitation forestière	24 985	25 970	0,3	– 10,4	3,9
Pêche, chasse et piégeage	x	x	...	...	...
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	15 955	16 192	0,2	– 1,1	1,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	2 017 479	1 966 518	26,5	13,2	– 2,5
Services publics	x	x	...	...	...
Construction	1 006 844	1 485 290	20,0	...	47,5
Fabrication	966 725	939 022	12,6	– 3,6	– 2,9
Fabrication d'aliments	23 145	25 557	0,3	...	10,4
Fabrication de boissons et de produits du tabac	x	x	...	...	...
Usines de textiles et de produits textiles	x	x	...	...	...
Fabrication de vêtements et de produits en cuir et de produits analogues	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en bois	24 653	25 165	0,3	– 7,2	2,1
Fabrication du papier	x	x	...	...	...
Impression et activités connexes de soutien	3 941	3 972	0,1	...	0,8
Fabrication de produit du pétrole et du charbon	x	x	...	...	...
Fabrication de produits chimiques	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	x	x	...	...	...
Fabrication de produits minéraux non métalliques	3 638	5 306	0,1	...	45,9
Première transformation des métaux	x	x	...	...	...
Fabrication de produits métalliques	32 786	32 863	0,4	4,3	0,2
Fabrication de machines	10 527	17 779	0,2	...	68,9
Fabrication de produits informatiques et électroniques	x	x	...	...	...
Fabrication de matériel, appareils et composants électriques	x	x	...	...	...
Fabrication de matériel de transport	x	x	...	...	...
Fabrication de meubles et de produits connexes	x	x	...	...	...
Activités diverses de fabrication	6 876	6 725	0,1	– 4,5	– 2,2
Secteur des services	**2 188 981**	**2 318 122**	**31,2**	**4,3**	**5,9**
Commerce de gros	91 917	104 925	1,4	9,1	14,2
Commerce de détail	199 612	208 550	2,8	3,1	4,5
Transport et entreposage	285 026	322 180	4,3	3,8	13,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	42 648	45 072	0,6	1,2	5,7
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises	375 985	387 264	5,2	5,0	3,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	78 032	88 890	1,2	8,8	13,9
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	87 533	94 819	1,3	7,5	8,3
Services d'enseignement	217 161	223 019	3,0	2,3	2,7
Soins de santé et assistance sociale	292 597	296 603	4,0	– 0,9	1,4
Arts, spectacles et loisirs	10 510	10 971	0,1	4,0	4,4
Hébergement et services de restauration	92 936	102 080	1,4	2,6	9,8
Autres services, sauf les administrations publiques	67 260	73 750	1,0	9,8	9,6
Administrations publiques	347 762	360 001	4,8	8,1	3,5

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

Produit intérieur brut par habitant

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé pour faciliter les comparaisons entre les régions quant à l'importance de la production dans un territoire donné. Le PIB par habitant de la Côte-Nord se chiffre à 77 665 $ en 2012, soit le montant le plus élevé parmi toutes les régions administratives du Québec. En hausse de 7,7 % relativement à l'année précédente, le PIB par habitant de la Côte-Nord est particulièrement élevé puisque beaucoup de gens travaillent dans la région sans y habiter. Ainsi, lorsque l'on divise le PIB par le nombre d'habitants, on obtient un chiffre spécialement grand. À titre comparatif, le PIB par habitant s'élève à 41 289 $ dans l'ensemble du Québec, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2011.

Figure 5.1.1

Produit intérieur brut par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2012

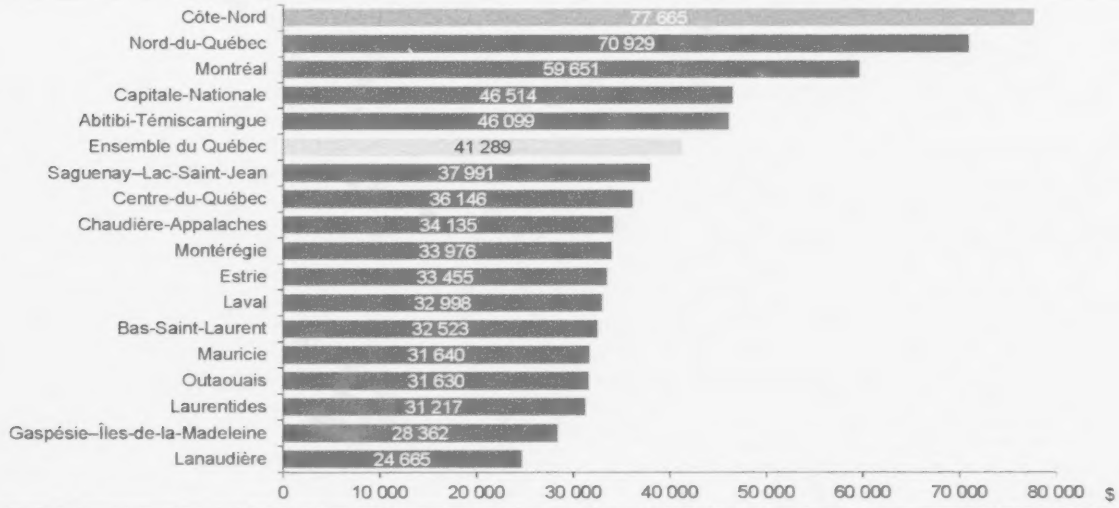

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

5.2 Revenu disponible par habitant

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

La région de la Côte-Nord présente, avec la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la plus forte progression du revenu disponible par habitant en 2012, soit une augmentation de 3,2 %. L'accroissement des activités dans le secteur minier a propulsé le revenu disponible de la Côte-Nord à des sommets inégalés. En effet, malgré les soubresauts du prix du fer notés en cours d'année, les investissements miniers et la production minérale ont atteint des niveaux sans précédent, ce qui a contribué à rehausser la rémunération des salariés. Il importe de souligner que depuis 2008, le revenu disponible par habitant de la région augmente sans cesse à un rythme plus rapide que celui observé dans l'ensemble du Québec.

Grâce à une croissance soutenue, la région de la Côte-Nord continue d'afficher le revenu disponible par habitant le plus élevé parmi les 17 régions administratives, soit 28 582 $. Au Québec, il s'établit en 2012 à 26 347 $. C'est seulement depuis 2008 que le revenu disponible de la Côte-Nord est supérieur à la moyenne québécoise.

Décomposition du revenu disponible

La composition du revenu des ménages permet de mieux comprendre l'avance de la région en regard de la moyenne québécoise. Ainsi, dans les prochains paragraphes, la structure de revenu des ménages de la Côte-Nord sera décortiquée et comparée avec celles des ménages de l'ensemble du Québec.

Tableau 5.2.1

Revenu disponible et ses principales composantes par habitant, Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011-2012

Composantes du revenu	Côte-Nord			Ensemble du Québec		
	2011r	2012p	Variation 2012/2011	2011r	2012p	Variation 2012/2011
	$/hab.		%	$/hab.		%
Rémunération des salariés	27 373	28 681	4,8	22 767	23 399	2,8
Revenu mixte net	1 918	2 108	9,9	3 484	3 614	3,7
Revenu net de la propriété	1 303	1 341	2,9	2 878	2 957	2,8
Égal:						
Revenu primaire	**30 594**	**32 130**	**5,0**	**29 129**	**29 969**	**2,9**
Plus :						
Transferts courants reçus	**6 360**	**6 436**	**1,2**	**5 645**	**5 834**	**3,4**
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	48	49	3,5	108	110	2,5
Des administrations publiques	6 308	6 382	1,2	5 477	5 663	3,4
Administration fédérale	3 130	3 172	1,4	2 449	2 507	2,4
Administration provinciale	1 705	1 733	1,6	1 682	1 744	3,7
Administrations autochtones	251	188	– 25,1	19	14	– 24,7
RRQ et RPC	1 222	1 289	5,4	1 326	1 398	5,4
Des non-résidents	5	5	0,3	60	61	1,1
Moins:						
Transferts courants payés	**9 262**	**9 984**	**7,8**	**8 991**	**9 457**	**5,2**
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	171	177	3,5	387	396	2,5
Aux administrations publiques	9 082	9 798	7,9	8 490	8 941	5,3
Impôts sur le revenu	6 045	6 573	8,7	5 541	5 853	5,6
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	2 502	2 676	7,0	2 384	2 518	5,6
Autres transferts courants aux administrations publiques	535	549	2,6	565	570	0,9
Aux non-résidents	9	9	4,0	114	120	4,8
Égal :						
Revenu disponible	**27 693**	**28 582**	**3,2**	**25 783**	**26 347**	**2,2**

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; Commission de la santé et de la sécurité du travail; Emploi et Développement social Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Secrétariat aux affaires autochtones; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Revenu primaire

Le revenu primaire, soit celui que tirent les ménages de leur contribution à l'activité économique (aussi appelé revenu de marché), atteint 32 130 $ par habitant dans la Côte-Nord, soit un niveau supérieur à la moyenne provinciale (29 969 $). Tant dans la région que dans l'ensemble du Québec, le revenu primaire représente plus des trois quarts du revenu total des ménages.

La rémunération des salariés, principale composante du revenu primaire des ménages, demeure plus élevée dans la Côte-Nord (28 681 $) que dans l'ensemble de la province (23 399 $). Les salaires particulièrement élevés versés dans le secteur minier et les services publics sont les principaux facteurs qui expliquent un tel niveau de revenu dans la région. D'ailleurs, l'écart entre la rémunération des salariés de la Côte-Nord et celui du Québec tend à s'accentuer au fil du temps : il est passé de 2 168 $ en 2008 à plus de 5 200 $ en 2012.

Le revenu mixte net, deuxième composante en importance du revenu primaire des ménages, est toutefois plus faible dans la Côte-Nord (2 108 $) que dans l'ensemble du Québec (3 614 $). Le revenu mixte net englobe le revenu net des exploitants agricoles, le revenu net des entreprises individuelles ainsi que le revenu des loyers.

En ce qui concerne le revenu net de la propriété, soit la différence entre les revenus de placement reçus et payés par les ménages, il est historiquement moins élevé dans la région (1 341 $) qu'au Québec (2 957 $). Soulignons que parmi les régions administratives, seules celles de Montréal et de la Capitale-Nationale présentent un revenu net de la propriété par habitant supérieur à la moyenne québécoise.

Transferts courants reçus

À l'instar des autres régions, les ménages de la Côte-Nord reçoivent principalement des transferts courants en provenance des administrations publiques, tandis que les transferts reçus des non-résidents et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) représentent une source de revenus relativement négligeable. En 2012, les différents paliers de gouvernement ont versé, à eux seuls, en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables, plus de 6 350 $ par habitant dans la région. Au Québec, les transferts des administrations publiques par habitant sont plus faibles et ils s'élèvent à 5 663 $. La Côte-Nord reçoit davantage en transferts gouvernementaux, car ses résidents ont davantage recours aux prestations d'assurance-emploi comparativement à ceux de l'ensemble du Québec. Qui plus est, les aides financières accordées par les administrations publiques autochtones aux ménages sont aussi plus élevées que la moyenne.

Transferts courants payés

Pour calculer le revenu disponible, on déduit du revenu total les transferts que paient les ménages aux administrations publiques, aux non-résidents ainsi qu'aux ISBLSM. Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne.

En raison d'un revenu total plus élevé, les transferts payés aux gouvernements par les ménages de la Côte-Nord (9 798 $), sous forme d'impôt sur le revenu, de cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts, sont supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec (8 941 $). D'ailleurs, la part du revenu consacrée aux transferts payés par les ménages aux différents paliers de gouvernement a augmenté au cours des trois dernières années dans la région et elle s'établit à 25,4 % en 2012.

Il importe de mentionner que les dons de bienfaisance sont également déduits du revenu des ménages étant donné qu'ils sont considérés, selon les normes du système de comptabilité nationale canadien, comme des transferts courants aux ISBLSM. En 2012, les résidents de la Côte-Nord ont donné en moyenne 177 $ aux ISBLSM, ce qui est deux fois moins que dans l'ensemble de la province (396 $).

Évolution du revenu disponible des ménages dans les MRC

La hausse du revenu disponible des ménages par habitant survenue en 2012 dans la Côte-Nord se reflète dans l'ensemble des territoires supralocaux, particulièrement dans Minganie (+ 4,4 %), Sept-Rivières (+ 3,9 %), Caniapiscau (+ 3,6 %) et La Haute-Côte-Nord (+ 3,1 %) qui connaissent une augmentation supérieure à celle que l'on observe au Québec (+ 2,2 %) grâce, notamment, à la progression plus rapide de la rémunération des salariés. La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (+ 1,5 %) est celle qui enregistre la progression la plus modeste, sous l'effet conjugué d'une croissance plus lente de la rémunération des salariés et d'une baisse du revenu mixte net.

Les inégalités de revenu demeurent relativement fortes entre les territoires supralocaux de la Côte-Nord. En 2012, le revenu disponible par habitant de Caniapiscau (40 839 $) est près de deux fois supérieur à celui du Golfe-du-Saint-Laurent (22 986 $). Au cours des dernières années, l'écart de revenu s'est creusé entre ces deux MRC en raison de la croissance fulgurante des salaires dans Caniapiscau stimulée, entre autres, par l'intensification des activités minières.

Tableau 5.2.2

Revenu disponible par habitant, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008[r]	2009[r]	2010[r]	2011[r]	2012[p]	Variation 2012/2011	TCAM 2012/2008
	$/hab					%	
La Haute-Côte-Nord	20 024	21 025	22 204	23 279	23 997	3,1	4,6
Manicouagan	24 487	24 836	25 829	26 698	27 244	2,0	2,7
Sept-Rivières	25 499	26 218	28 052	29 063	30 198	3,9	4,3
Caniapiscau	34 995	34 645	36 314	39 416	40 839	3,6	3,9
Minganie	23 739	25 644	27 367	29 449	30 759	4,4	6,7
Le Golfe-du-Saint-Laurent	19 620	20 551	21 669	22 642	22 986	1,5	4,0
Côte-Nord	**24 428**	**25 119**	**26 538**	**27 693**	**28 582**	**3,2**	**4,0**
Ensemble du Québec	**24 389**	**24 638**	**24 914**	**25 783**	**26 347**	**2,2**	**1,9**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; Commission de la santé et de la sécurité du travail; Emploi et Développement social Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Secrétariat aux affaires autochtones; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

D'ailleurs, les résidents des MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et de La Haute-Côte-Nord sont ceux qui reçoivent le plus en transferts courants des administrations publiques. En 2012, ils ont reçu, en moyenne, plus de 8 000 $ en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Régime des rentes du Québec (RRQ) et de l'assurance-emploi sont les principaux transferts reçus dans ces deux territoires supralocaux. À l'inverse, c'est dans Caniapiscau (4 160 $) que les transferts gouvernementaux par habitant sont les plus bas dans la région.

6. Investissements et permis de bâtir

par Jean-François Fortin, Direction des statistiques économiques

6.1 Investissements

Selon les intentions pour 2014, les investissements dans la région de la Côte-Nord devraient atteindre 3,5 G$, en baisse de 4,3 % par rapport à 2013, suivant une diminution de 18,6 % entre 2012 et 2013. La région représenterait ainsi 5,2 % du total québécois (68,5 G$). À ce chapitre, la croissance de la région est moins rapide que celle de l'ensemble des régions (+ 2,0 %), tout comme en 2013 (moyenne provinciale : – 2,8 %). La région arrive au quinzième rang parmi les 17 régions administratives en ce qui concerne la croissance annuelle.

Tableau 6.1.1

Dépenses en immobilisation par industrie[1] et par secteur, Côte-Nord, 2010-2014[2]

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013	Part relative dans la région (2014)	Part relative dans le Québec (2014)
	k$					%		
Production de biens	1 498 103	2 366 413	3 603 475	2 803 087	2 631 332	– 6,1	74,2	17,0
Production de services	579 456	460 155	747 683	720 054	714 664	– 0,7	20,2	2,4
Logement	180 562	174 497	204 177	183 362	200 674	9,4	5,7	0,8
Total	**2 258 122**	**3 001 065**	**4 555 334**	**3 706 502**	**3 546 670**	**– 4,3**	**100,0**	**5,2**
Secteur privé non résidentiel	741 203	1 487 150	2 514 963	1 277 497	1 301 018	1,8	36,7	5,8
Secteur public	1 336 356	1 339 419	1 836 195	2 245 643	2 044 978	– 8,9	57,7	9,2

Note : En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

1. Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, Canada 2002.*
2. 2010-2012 : dépenses réelles; 2013 : dépenses réelles provisoires; 2014 : perspectives.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses en immobilisation*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les industries productrices de biens, qui comptent pour 74,2 % de l'investissement régional en 2014, sont en décroissance de 6,1 % par rapport à 2013, pour atteindre 2,6 G$. L'investissement dans la région représente 17,0 % de l'investissement total de ces industries au Québec. En 2014, l'investissement de ces industries se concentre dans le secteur des services publics (1,5 G$) et dans le secteur minier (1,0 G$).

L'investissement dans les industries productrices de services, représentant seulement 20,2 % de l'investissement régional, est en baisse de 0,7 % par rapport à 2013 et se chiffre à 714,7 M$. La variation annuelle de l'investissement de la région dans ces industries, qui constitue 2,4 % de l'investissement québécois (29,3 G$), est inférieure à la moyenne provinciale (+ 3,0 %). Les administrations publiques dominent, avec des investissements prévus de 348,5 M$ en 2014, soit 48,8 % du total des industries productrices de services.

L'investissement résidentiel, qui représente 5,7 % de l'investissement régional en 2014, est en croissance de 9,4 %, pour s'établir à 200,7 M$. Il s'agit d'une variation annuelle inférieure à la moyenne québécoise (+ 6,6 %). La région représente 0,8 % du total provincial.

Le secteur privé non résidentiel, qui polarise 36,7 % de l'investissement total, est en croissance de 1,8 % par rapport à 2013, pour s'élever à 1,3 G$. Cela correspond à une hausse annuelle supérieure à la moyenne québécoise (– 2,4 %). La région de la Côte-Nord représente 5,8 % du secteur privé non résidentiel québécois. Les investissements publics affichent une décroissance de 8,9 % par rapport à 2013, pour s'établir à 2,0 G$. Il s'agit d'une variation annuelle inférieure à la moyenne québécoise (+ 2,0 %). Cette région accapare 9,2 % des investissements publics au Québec.

6.2 Permis de bâtir

La valeur des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la région de la Côte-Nord atteint 128,7 M$ en 2013, en baisse de 67,1 % par rapport à 2012. La décroissance s'observe tant dans le secteur non résidentiel (– 77,1 %) que dans le secteur résidentiel (– 40,4 %).

Les permis de bâtir résidentiels ont autorisé la construction de 156 nouvelles unités indépendantes, comparativement à 413 en 2012. La valeur des permis délivrés dans ce secteur se concentre dans les MRC de Sept-Rivières (30,5 M$) et de Manicouagan (19,5 M$). Seule la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé des permis de bâtir résidentiels pour une valeur supérieure à la moyenne des cinq dernières années. En nombre de nouvelles unités indépendantes autorisées, la MRC de Sept-Rivières arrive en tête avec 82, suivie de celles de Manicouagan (27) et de Minganie (26).

Tableau 6.2.1

Nombre de nouvelles unités de logement indépendantes autorisées, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011-2013

	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
				%
La Haute-Côte-Nord	20	12	21	75,0
Manicouagan	18	14	27	92,9
Sept-Rivières	166	273	82	– 70,0
Caniapiscau	..	..	..	..
Minganie	44	114	26	– 77,2
Le Golfe-du-Saint-Laurent	..	..	..	..
Côte-Nord	**248**	**413**	**156**	**– 62,2**
Ensemble du Québec	**53 890**	**51 262**	**42 493**	**– 17,1**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La valeur des permis de bâtir non résidentiels octroyés en 2013 est supérieure à la moyenne des cinq dernières années uniquement pour la composante institutionnelle. Les permis de bâtir commerciaux se concentrent dans la MRC de Sept-Rivières (13,6 M$), légèrement au-dessus de la moyenne 2008-2012. Les permis de bâtir industriels accordés représentent 12,1 M$ et se concentrent fortement dans la MRC de Manicouagan (11,3 M$), une valeur bien inférieure à la moyenne des cinq dernières années. Finalement, les permis de bâtir institutionnels se chiffrent à 26,6 M$, et ils sont majoritairement délivrés dans les MRC de Sept-Rivières et de Manicouagan.

Tableau 6.2.2

Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2013

	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	k$	Moyenne 08-12	k$	Moyenne 08-12	k$	Moyenne 08-12	k$	Moyenne 08-12
La Haute-Côte-Nord	6 446	4 424	1 362	2 684	40	667	1 466	1 120
Manicouagan	19 467	24 682	9 617	10 166	11 264	44 457	11 181	6 579
Sept-Rivières	30 469	42 041	13 602	13 389	785	15 293	12 998	5 479
Caniapiscau	...	..	...	..	...	..	...	..
Minganie	6 822	8 220	2 153	2 110	37	765	963	635
Le Golfe-du-Saint-Laurent	...	..	...	..	...	..	...	..
Côte-Nord	**63 204**	**79 367**	**26 734**	**28 350**	**12 126**	**61 183**	**26 608**	**13 813**
Ensemble du Québec	**8 950 402**	**9 507 044**	**3 336 490**	**2 846 766**	**1 029 046**	**1 008 238**	**1 887 639**	**1 264 119**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

7. Mines

par Hugo Johnston-Laberge, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Dans le cadre de cette analyse, il est important de noter que les données de 2012 sont finales, celles de 2013 sont de nature provisoire, tandis que celles de 2014 représentent des intentions[1].

Depuis les années 1950, grâce à ses mines de métaux ferreux, la Côte-Nord est une région d'importance pour l'investissement, la production et le nombre d'emplois du secteur minier. En 2013, trois mines étaient en exploitation sur le territoire de la Côte-Nord : la mine de fer du Mont-Wright (et la mine saisonnière d'appoint Fire Lake) de la société indienne ArcelorMittal Exploitation minière Canada, la mine de fer du lac Bloom de l'américaine Cliffs Natural Resources et la mine d'ilménite Tio de Rio Tinto Fer et Titane. Pour cette dernière, seules les ventes d'ilménite sont comptabilisées dans la région; la production de dioxyde de titane et de fer de refonte est rapportée par le complexe métallurgique de Sorel-Tracy en Montérégie. De plus, trois terminaux portuaires sont en activité à Sept-Îles.

Activité minière

Au cours de la dernière année, Cliffs Natural Resources a annoncé la suspension des opérations de son usine de boulettage de minerai de fer à Pointe-Noire, Sept-Îles[2]. La minière avait déjà annoncé en 2012 la suspension de ses travaux d'expansion prévus pour la mine de fer du Lac Bloom près de Fermont[3]. De plus, en février 2014, la compagnie a annoncé la fermeture de la mine Scully, située au Labrador, mais dont le minerai était expédié à partir du port de Sept-Îles[4]. Enfin, en raison de coûts de production élevés, Cliffs a indiqué que les activités de la mine du Lac Bloom pourraient être interrompues si le prix du fer diminuait considérablement pour une longue période[5].

Pour sa part, la compagnie ArcelorMittal Exploitation minière Canada a complété son projet d'expansion de la mine du Mont-Wright au cours de l'année 2013 et s'est vue octroyer un bail minier pour l'exploitation de celui-ci. La capacité de production annuelle de minerai de fer de la mine est ainsi passée de 15 à 24 millions de tonnes[6]. La minière étudie la possibilité d'augmenter de nouveau sa production au cours des prochaines années afin d'atteindre 30 millions de tonnes de minerai de fer annuellement[7].

Située à Havre-Saint-Pierre, la mine Tio de la compagnie Rio Tinto Fer et Titane a suspendu ses activités pour plusieurs semaines deux fois au cours de la dernière année en raison de la faiblesse du marché du dioxyde de titane[8].

Investissement

En 2013, la Côte-Nord occupe le premier rang pour l'investissement minier avec 1,2 G$, en baisse de 43,1 % par rapport au sommet historique de 2,1 G$ atteint en 2012. Il s'agit de la troisième année consécutive où les investissements du secteur franchissent le cap du milliard de dollars dans cette région. La région se classe devant le Nord-du-Québec (1,1 G$) et l'Abitibi-Témiscamingue (850 M$). Les investissements miniers de la Côte-Nord représentent 36,7 % des investissements miniers totaux réalisés au Québec en 2013 qui, après avoir atteint un niveau record de 5,1 G$ en 2012, ont enregistré un recul pour s'établir à 3,2 G$, un repli de 36,7 %.

1. Mis à part le prix du minerai de fer, les prix des métaux utilisés dans le calcul de la valeur des livraisons 2014 sont ceux fixés en date du 1er janvier 2014. Pour les autres substances, les prix correspondent aux prévisions établies lors de l'enquête préliminaire 2013.
2. « Cliffs Natural Resources Inc. annonce ses plans pour l'arrêt de son usine de boulettes de Wabush Pointe Noire », Cliffs Natural Resources Inc., 11 mars 2013.
3. « Cliffs Natural Resources Inc. Announces Significant Adjustments to 2013 Operating Plan », Cliffs Natural Resources Inc., 19 novembre 2012.
4. « Cliffs Natural Resources Inc. annonce d'importantes réductions de ses dépenses en immobilisations pour 2014 », Cliffs Natural Ressources, 11 février 2014.
5. Ibid.
6. « Développement nordique - Martine Ouellet octroie le bail pour l'expansion du site minier du Mont-Wright », ministère des Ressources naturelles, 6 juin 2013.
7. « ArcelorMittal: des agrandissements projetés si... », La Presse, 28 avril 2014.
8. « Havre-Saint-Pierre: six semaines d'arrêt à Rio Tinto Fer et Titane », Radio-Canada, 6 novembre 2013.

Carte 7.1

Mines en production, Côte-Nord, 2013

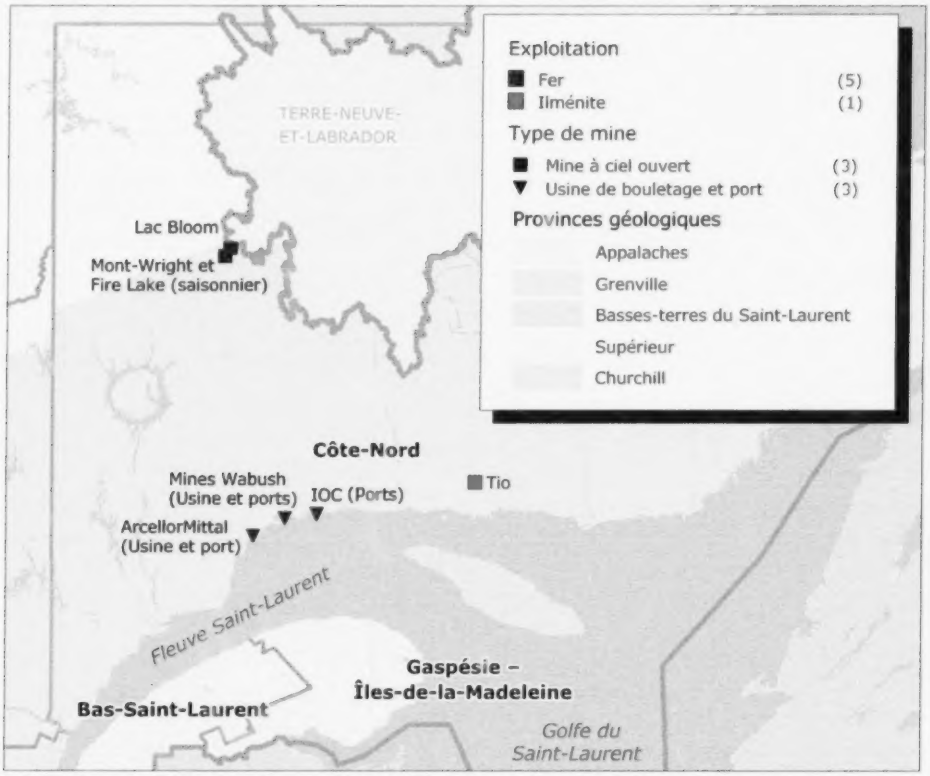

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines des carrières et des sablières*; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Production

En 2013, la région occupe également le premier rang pour les livraisons minérales avec 2,9 G$, soit 35,2 % du total québécois qui atteint 8,3 G$. La valeur des livraisons minérales de la région a augmenté de 14,9 % par rapport à 2012 (2,5 G$). Le minerai de fer (2,9 G$) à lui seul représente 98,7 % de la valeur totale des livraisons minérales de la région. Les quantités livrées de minerai de fer, dont la Côte-Nord est la seule région productrice, ont augmenté de 12,9 % au cours de la dernière année, passant de 20,3 à 22,9 millions de tonnes.

Si les prix des métaux demeurent stables en 2014, les intentions de livraisons minérales pour la Côte-Nord s'élèvent à 3,7 G$, en hausse de 26,3 % par rapport à 2013. Les intentions de livraisons de la région représentent 36,4 % du total québécois qui atteint 10,1 G$, un sommet historique. Les livraisons prévues de minerai de fer atteindraient un sommet historique de 30,4 M tonnes, en hausse de 7,5 M tonnes (+ 32,6 %).

Figure 7.1

Répartition des livraisons minérales, régions administratives du Québec, 2013

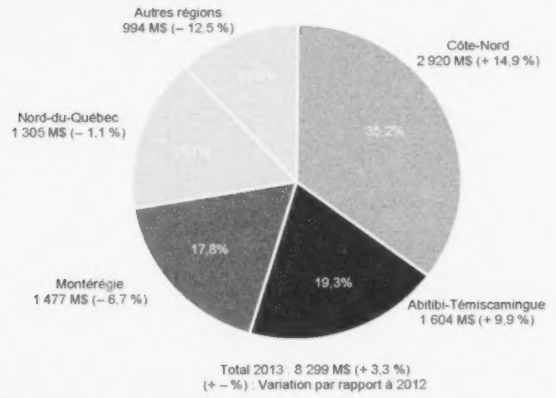

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières.*

Figure 7.2

Répartition de l'investissement minier, régions administratives du Québec, 2013

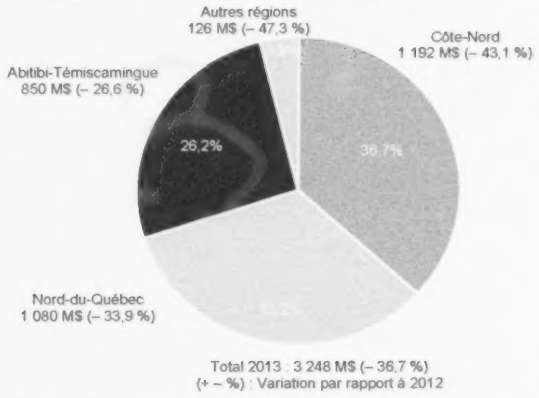

Source : Institut de la statistique du Québec, *Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement des complexes miniers.*

Main d'œuvre[1]

En 2013, la Côte-Nord (4 446 emplois) est la région possédant le plus de travailleurs du secteur minier au Québec, puisqu'elle en regroupe 23,1 %. La région affiche 340 emplois de plus que l'année dernière (+ 8,3 %). L'emploi minier pour l'ensemble du Québec enregistre pour sa part une augmentation de 9,0 % (+ 1 588 emplois) pour atteindre 19 273 emplois.

Le salaire annuel moyen des travailleurs du secteur minier de l'ensemble du Québec s'élève à 90 217 $ en 2013. La Côte-Nord (115 864 $) se situe au premier rang devant l'Abitibi-Témiscamingue (111 914 $) et le Nord-du-Québec (97 554 $). Enfin, la somme des salaires versés par l'industrie minière dans la région de la Côte-Nord s'élève à 515 M$ en 2013, une hausse de 37 M$ par rapport à 2012. Cette somme s'élève à plus de 1,7 G$ pour l'ensemble du Québec, une augmentation de 172 M$ par rapport à 2012.

Tableau 7.1

Emploi et salaire annuel moyen, régions administratives et ensemble du Québec, 2012-2013

	Emploi[1]			Salaire annuel moyen		
	2012	2013	Variation 2013/2012	2012	2013	Variation 2013/2012
	n		%	$		%
Côte-Nord	4 106	4 446	8,3	116 392	115 864	– 0,5
Abitibi-Témiscamingue	3 360	3 785	12,6	99 682	111 914	12,3
Montérégie	3 336	3 109	– 6,8	71 974	75 428	4,8
Nord-du-Québec	1 907	2 738	43,6	109 028	97 554	– 10,5
Autres régions	4 186	4 405	5,2	60 416	55 682	– 7,8
Ensemble du Québec[2]	**17 685**	**19 273**	**9,0**	**88 600**	**90 217**	**1,8**

1. En personne-année.
2. Inclut le forage au diamant pour l'ensemble du Québec. À l'enquête préliminaire, le forage carottier n'est pas enquêté. Les données proviennent du Recensement 2012.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières.*

1. Le nombre d'emplois et les salaires moyens du secteur minier portent sur les employés (production et administration) des mines, carrières et sablières. Ces données n'incluent pas les employés des compagnies d'exploration ni ceux des mines en développement. Les emplois et salaires moyens reliés au forage carottier ne sont pas répartis selon les régions administratives, mais font partie des totaux pour le Québec.

8. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011, environ 3,6 millions de Québécois et 42 000 habitants de la Côte-Nord se déplacent pour se rendre au travail. L'analyse qui suit présente pour la région administrative et ses MRC géographiques, la répartition de ces travailleurs de 15 ans et plus selon le principal mode de transport utilisé, c'est-à-dire celui pour réaliser la plus grande partie du trajet.

Transport en véhicule privé (automobile, camion ou fourgonnette)

Dans l'ensemble du Québec, 78 % des travailleurs se déplacent en automobile, camion ou fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail. Parmi ces navetteurs, 86 % voyagent seuls et 14 % font du covoiturage.

Dans la région de la Côte-Nord, la proportion de travailleurs se déplaçant en véhicule privé est plus élevée qu'au niveau provincial, soit 86 %. Une proportion de navetteurs relativement semblable à la moyenne québécoise circulent seuls (81 %) ou font du covoiturage (19 %).

À l'exception du regroupement de Minganie et Le Golfe-du-Saint-Laurent dont les résultats sont à interpréter avec prudence, les travailleurs des différentes MRC de la région présentent des habitudes de transport similaires. En effet, la proportion de travailleurs circulant en véhicule privé oscille entre 85 % (regroupement de Sept-Rivières et de Caniapiscau) et 90 % (La Haute-Côte-Nord).

Tableau 8.1

Répartition des travailleurs selon le principal mode de transport utilisé pour se rendre au travail, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011

MRC de résidence	Véhicule privé	Part des travailleurs qui voyagent en véhicule privé		Transport durable	Part des travailleurs selon le mode de transport durable		Autres moyens de transport
		Seuls	Covoiturage		Transport en commun	Transport actif	
	%						
La Haute-Côte-Nord	90	83	17	9	x	x	1
Manicouagan	89	86	14	10	18	82	1
Regroupement de Sept-Rivières et de Caniapiscau[1]	85	77	23	14	25	75	1
Regroupement de Minganie et Le Golfe-du-Saint-Laurent[2]	76	80	20	19	-	100	5
Côte-Nord	**86**	**81**	**19**	**13**	**18**	**82**	**2**
Ensemble du Québec	**78**	**86**	**14**	**21**	**65**	**35**	**1**

1. La division de recensement Sept-Rivières–Caniapiscau comprend la MRC Sept-Rivières et la MRC Caniapiscau.
2. La division de recensement Minganie–Le Golfe-du-Saint-Laurent comprend la MRC Minganie et la MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent.

Notes : Selon a dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er janvier 2011.
Les territoires des MRC géographiques représentent l'équivalent des territoires des divisions de recensement (DR).
Le principal critère de diffusion relié à la qualité des estimations de l'ENM est le taux global de non-réponse (TGN). Ainsi, plus le TGN est élevé, plus le risque de biais augmente. Les estimations de l'ENM pour toute région géographique présentant un taux global de non-réponse égal ou supérieur à 50 % ne sont pas diffusées, car elles contiennent un niveau d'erreurs élevé. Les TGN pour les données présentées dans ce tableau sont : La Haute-Côte-Nord 25,6 %, Manicouagan 19,8 %, Regroupement de Sept-Rivières et de Caniapiscau 29,4 %, regroupement de Minganie et Le Golfe-du-Saint-Laurent 49,6 %, Côte-Nord 28,1 %, ensemble du Québec 22,4 %.
En raison de l'arrondissement aléatoire réalisé pour protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis, la somme des répartitions en pourcentages par mode de transport pour un territoire donné peut ne pas être égale à 100 %.
Lorsque le nombre de travailleurs utilisant un mode de transport est inférieur à 40, la donnée est masquée par un « x ». Le masquage d'une donnée secondaire est parfois nécessaire afin de ne pas déduire la première.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Transport durable

Dans l'ensemble de la province, près d'un cinquième des travailleurs (21 %) utilisent un transport durable pour effectuer la plus grande partie de leur trajet domicile-travail, c'est-à-dire le transport en commun ou le transport actif. Ce dernier se définit comme la marche et la bicyclette. Parmi ces travailleurs, 65 % circulent en transport en commun et 35 % se déplacent activement. Chez les utilisateurs du transport en commun, 59 % prennent l'autobus pour la plus grande partie de leur trajet-domicile-travail, 34 % le métro, 7 % le train de banlieue et une infime proportion le traversier. Quant aux travailleurs utilisant un mode de transport plus actif, ils sont 81 % à marcher et 19 % à pédaler pour se rendre au travail.

Dans la région de la Côte-Nord, près de 13 % des travailleurs circulent par un moyen de transport durable. Le déplacement actif est pratiqué par 82 % de ces travailleurs. Les travailleurs qui marchent pour se rendre sur leur lieu de travail sont environ onze fois plus nombreux que ceux qui empruntent leur vélo. Parmi les travailleurs utilisant un mode de transport durable, quelque 18 % circulent en transport en commun (autobus).

9. Santé

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le découpage géographique utilisé pour analyser cette section est celui des régions sociosanitaires, délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux au printemps 2005. Par ailleurs, l'analyse dans cette section est essentiellement focalisée sur l'offre de services dans le système de santé au Québec, à savoir le personnel de la santé.

En 2012, dans la Côte-Nord, le nombre de médecins augmente de 3,9 %, après la hausse observée en 2011 (+ 1,3 %). Au Québec, ce nombre s'accroît de 2,7 %, ce qui porte l'effectif à 18 003. Depuis 2008, l'accroissement du nombre de médecins dans la région (+ 6,2 %) est dû davantage aux omnipraticiens (+ 7,1 %) qu'aux spécialistes (+ 4,2 %). Au Québec, les spécialistes (+ 12,0 %) plus que les omnipraticiens (+ 7,3 %) ont participé à l'augmentation du nombre de médecins (+ 9,7 %). Pour ce qui est des dentistes, on assiste en 2012 à une diminution de 2,4 %, et ce, après une année de croissance. Depuis 2008, le nombre de dentistes dans la Côte-Nord a augmenté de 8,1 %.

On enregistre en 2012-2013 pour le personnel infirmier une augmentation de 1,7 % dans la Côte-Nord. Cette croissance est plus marquée chez les infirmières auxiliaires (+ 10,6 %) et les infirmières cliniciennes et praticiennes (+ 9,0) que chez les infirmières (– 1,3 %) et les préposées aux bénéficiaires (– 1,5 %).

Tableau 9.1

Personnel de la santé, région sociosanitaire de la Côte-Nord, 2008 (2008-2009) à 2012 (2012-2013)

	Unité	2008	2009	2010	2011	2012
Médecins[1]	**n**	**227**	**231**	**229**	**232**	**241**
Omnipraticiens	n	155	156	154	154	166
Ensemble des spécialistes	n	72	75	75	78	75
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	2,38	2,42	2,40	2,42	2,52
Dentistes[1]	**n**	**37**	**37**	**37**	**41**	**40**
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	0,39	0,39	0,39	0,43	0,42

		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Personnel infirmier[3,4]	**n**	**1 309**	**1 260**	**1 255**	**1 210**	**1 231**
Infirmières	n	643	609	577	536	529
Infirmières cliniciennes et praticiennes	n	113	118	128	134	146
Infirmières auxiliaires	n	183	185	200	198	219
Préposées aux bénéficiaires	n	370	348	350	342	337
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	13,71	13,19	13,14	12,65	12,88

Note: Bien que regroupant une grande majorité de femmes, les données sur les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires incluent également les hommes.

1. Dans les statistiques, seuls les médecins et les dentistes (incluent les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale) ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.
2. Calculé pour l'ensemble du personnel concerné par rapport à la population prise au 1er juillet de chaque année financière. Pour plusieurs raisons, les ratios médecins/population par région ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'accès aux services médicaux. Parmi ces raisons, la principale tient au fait que les populations de plusieurs régions reçoivent une partie importante des services qui leur sont fournis de médecins d'une région autre que celle dans laquelle résident ces populations. C'est le cas notamment des populations des régions situées en périphérie des grands centres de Montréal et de Québec.
3. Les données sont présentées sur la base des années financières (du 1er avril au 31 mars). L'effectif du réseau de la santé et des services sociaux comprend uniquement certaines catégories du personnel infirmier: les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires.
4. Nombre de personnes travaillant dans le réseau au 31 mars de l'année. Les personnes occupant plus d'un emploi au 31 mars sont comptabilisées une seule fois, en priorisant selon le statut (d'abord temps complet régulier, puis temps partiel régulier et ensuite temps partiel occasionnel), et, pour un même statut, selon l'équivalent temps complet (ETC) (MSSS, 2013).

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014; Régie de l'assurance maladie du Québec, 2014.

10. Éducation

10.1 Taux de diplomation aux études collégiales

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) et Jane-Hélène Gagnon, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de la Science (Direction de l'enseignement collégial)

Le taux de diplomation aux études collégiales présente les taux d'obtention cumulés des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial étaient à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC et dans un établissement d'enseignement collégial de la région. Le taux est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial[1]. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. La présente analyse porte sur les cinq dernières cohortes pour lesquelles les données sont disponibles, soit celles des nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2003 à 2007.

Le taux de diplomation aux études collégiales des 426 étudiants nouvellement inscrits à l'ordre d'enseignement collégial à l'automne de 2007 dans l'ensemble des établissements de la région de la Côte-Nord est de 64,6 %. Ce taux est le même que celui observé pour l'ensemble du réseau. Pour les cohortes antérieures, les étudiants des établissements de la Côte-Nord affichent un taux de diplomation aux études collégiales tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de celui enregistré dans l'ensemble de la province. Au Québec, sur les 55 359 nouveaux inscrits au collégial à l'automne de 2007, 64,6 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Ce résultat est le plus bas observé pour la période. En effet, le taux de diplomation aux études collégiales de l'ensemble du Québec oscille entre 66,0 % (2003) et 64,6 % (2007).

Tout comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région de la Côte-Nord est systématiquement plus élevé que celui des hommes. L'écart le plus important est constaté pour la cohorte de l'automne 2003 où il s'élève à 20,8 points de pourcentage. Les dernières données disponibles montrent cependant une réduction de cet écart à 14,7 points de pourcentage, avec un taux de diplomation auprès des étudiantes de 71,0 % contre 56,2 % chez les étudiants de la cohorte de 2007.

Des 204 nouveaux inscrits au collégial dans un DEC de type préuniversitaire à l'automne 2007, 73,5 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Le taux diplomation auprès des 127 nouveaux inscrits au collégial dans un programme de DEC technique à la même année est plus faible, soit 58,3 %. Pour chaque cohorte, le nombre de nouveaux inscrits au collégial dans un cheminement en accueil ou transition est beaucoup moins important (95 inscrits à l'automne 2007) que celui dans les programmes de DEC préuniversitaire ou technique. Ces étudiants sont également ceux qui connaissent les taux de diplomation les plus bas comparativement aux étudiants inscrits dans les deux autres types de programmes de DEC (53,7 % pour la cohorte de 2007). Contrairement à la tendance observée pour l'ensemble du Québec, les taux de diplomation des femmes ne sont pas toujours plus élevés que ceux des hommes. Dans la région de la Côte-Nord, le taux de diplomation des hommes est supérieur à celui des femmes pour les étudiants inscrits au programme de DEC technique des cohortes 2004 et 2006.

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales, un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2007, dans les établissements de la région de la Côte-Nord, 4,2 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (64,6 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP (4,2 %) porte à 68,8 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui ont obtenu une qualification. À l'échelle de l'ensemble du Québec,

1. Soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition.

ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2007 est de 70,5 % (64,6 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 5,8 %, un DEP).

Tableau 10.1.1

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistrés deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, Côte-Nord, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007
			%		
Préuniversitaire	**67,9**	**78,9**	**69,6**	**69,0**	**73,5**
Hommes	57,1	66,3	60,2	55,4	62,3
Femmes	74,6	86,2	76,7	76,1	80,3
Technique	**62,4**	**66,0**	**64,0**	**70,0**	**58,3**
Hommes	54,8	74,5	63,5	77,1	55,0
Femmes	69,8	57,1	64,5	64,5	61,2
Accueil ou transition	**37,1**	**47,3**	**47,6**	**33,3**	**53,7**
Hommes	28,2	46,3	40,0	32,7	47,9
Femmes	52,2	48,5	57,1	34,8	59,6
Ensemble des programmes	**60,9**	**69,6**	**64,3**	**62,6**	**64,6**
Hommes	**49,7**	**64,0**	**57,1**	**54,6**	**56,2**
Femmes	**70,5**	**74,1**	**70,4**	**68,7**	**71,0**

Note : À partir de l'automne 2004 sont exclues les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

10.2 Formation universitaire : nombre de diplômés au baccalauréat[1]

par Pierre Cambon, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

En 2011, on observe que le nombre de diplômés au baccalauréat a augmenté dans la Côte-Nord de 4,4 %, ce qui se situe au-dessus de la croissance du Québec (+ 1,6 %). Depuis 2007, on s'aperçoit cependant que la tendance est à la baisse (– 12,0 %).

Les 286 diplômés au baccalauréat de la Côte-Nord sont majoritairement des femmes (64,3 %) en 2011, tout comme au Québec (61,8 %). Au provincial, cette proportion a constamment augmenté entre 2007 et 2010 (+ 1,2 point de pourcentage), mais a diminué entre 2010 et 2011 (– 0,9 point). Dans la Côte-Nord, elle diminue fortement de 7,9 points en 2011 et freine la croissance observée des trois dernières années.

Parmi les domaines d'études, c'est celui des sciences sociales et humaines qui procure le plus de diplômés (63,6 %), ce qui est inférieur à la proportion québécoise (65,6 %).

Les trois principales universités d'où viennent les diplômés au baccalauréat de la Côte-Nord sont, dans l'ordre, l'Université Laval (31,8 %), l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Rimouski (17,1 % et 12,2 % respectivement). La part de l'Université Laval est en hausse de 2,3 points par rapport à 2010, ce qui freine la baisse des deux dernières années. Par ailleurs, avec une augmentation de 4,6 points, l'Université du Québec à Rimouski atteint un sommet historique.

1. Les bacheliers sont classés selon la région administrative de résidence telle que déclarée lors de la dernière inscription en formation générale des jeunes (FGJ). Si cette donnée n'est pas disponible, la région administrative de l'organisme où a été obtenu le premier diplôme d'études secondaires est attribuée.

Tableau 10.2.1

Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence en formation générale des jeunes (FGJ), selon le sexe et le domaine d'études, Côte-Nord, 2007-2011

	2007r	2008r	2009r	2010r	2011p
	n				
Côte-Nord	**325**	**268**	**314**	**274**	**286**
Sciences de la santé	**47**	**34**	**40**	**37**	**52**
Hommes	7	5	8	5	7
Femmes	40	29	32	32	45
Sciences pures et appliquées	**66**	**49**	**60**	**37**	**42**
Hommes	47	36	44	26	31
Femmes	19	13	16	11	11
Sciences sociales et humaines	**203**	**170**	**204**	**192**	**182**
Hommes	52	52	59	45	58
Femmes	151	118	145	147	124
Études plurisectorielles	**9**	**15**	**10**	**8**	**9**
Hommes	x	5	x	x	x
Femmes	x	10	x	x	x
Indéterminé	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Hommes	–	–	–	–	x
Femmes	–	–	–	–	x

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013.

11. Culture et communications

par Marie-Hélène Provençal, Observatoire de la culture et des communications du Québec

Même si la population totale de la Côte-Nord est inférieure à 100 000 personnes (95 597 habitants en 2012), les données de cette région ont tout de même été pondérées par 100 000 habitants afin de faciliter la comparabilité avec les autres régions. Compte tenu de sa population, la région de la Côte-Nord compte sur son territoire un nombre notable de lieux culturels, soit 91 par 100 000 habitants, ce qui la positionne au 3e rang, devant la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent. Plus spécifiquement, cette région se situe au 1er rang pour le nombre de librairies (8,4 par 100 000 habitants), au 2e rang pour le nombre d'institutions muséales (20,9 par 100 000 habitants) et au 3e rang pour le nombre de salles de spectacles (22,0 par 100 000 habitants). On recense dans cette région 21 salles de spectacles, 20 institutions muséales et 28 points de services de bibliothèques publiques affiliées. La région ne compte cependant que deux cinémas (sept écrans).

Tableau 11.1

Nombre d'établissements culturels de divers types, Côte-Nord, 2011-2012

	Établissements		Ratio région/Québec	Région	Ensemble du Québec
	2011	2012	2012	2012	
	n		%	Nombre d'établissements[1] par 100 000 habitants	
Centres d'artistes	–	..	..	..	..
Salles de spectacles	21	21	3,3	22,0	7,8
Institutions muséales[2]	21	20	4,6	20,9	5,4
Bibliothèques publiques autonomes : points de services	7	8	2,4	8,4	4,1
Bibliothèques publiques affiliées: points de services	28	28	3,9	29,3	8,9
Librairies	8	8	2,2	8,4	4,5
Cinémas et ciné-parcs	2	2	1,9	2,1	1,3
Écrans	7	7	0,9	7,3	9,2
Stations de radio privées et communautaires	12	..	..	..	..

1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.
2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 11.1

Nombre d'établissements culturels[1] par 100 000 habitants, régions administratives et ensemble du Québec, 2012

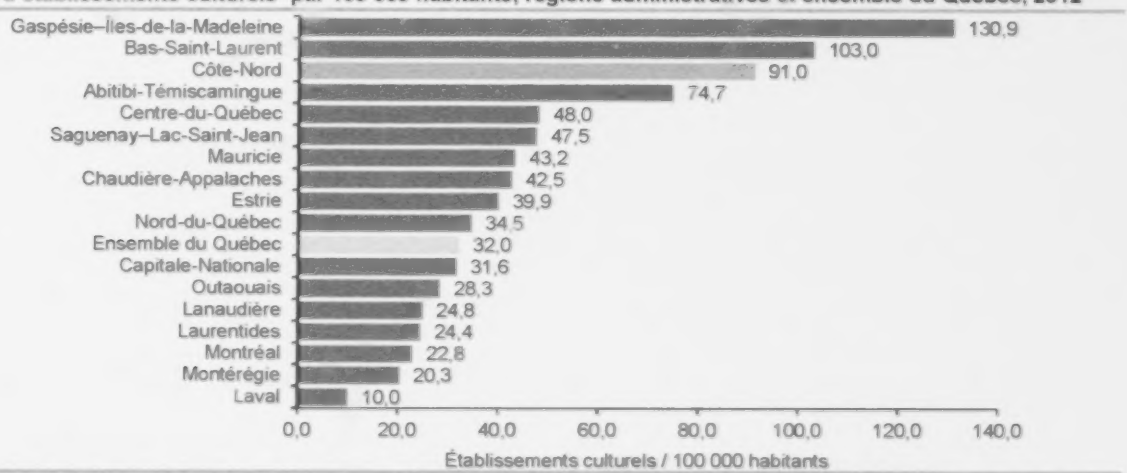

1. Incluant les salles de spectacles, les institutions muséales, les points de services de bibliothèques publiques autonomes et de bibliothèques affiliées, les librairies et les cinémas et ciné-parcs.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Avec des ventes de livres de 14 $ par habitant en 2012, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec regroupés arrivent au dernier rang des régions, avec près de quatre fois moins de ventes que dans l'ensemble du Québec. Pour les arts de la scène, la Côte-Nord arrive au 4e rang, derrière Montréal, Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour le nombre de représentations payantes par habitant et au 3e rang pour l'assistance par habitant. À part cette exception, la fréquentation pour toutes les autres activités culturelles est, dans la région de la Côte-Nord, inférieure à la moyenne québécoise.

Tableau 11.2

Statistiques relatives à certaines activités culturelles, Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011-2012

	Unité	Activités culturelles de la région	Activités culturelles par 1 000 habitants			
			Côte-Nord		Ensemble du Québec	
		2012	2011	2012	2011	2012
Spectacles payants en arts de la scène						
Représentations	n	255	2,6	2,7	2,1	2,2
Entrées	n	69 225	581,1	724,1	830,2	896,9
Assistance des cinémas						
Entrées	n	x	x	x	2 724,0	2 615,3
Fréquentation des institutions muséales						
Entrées[1]	n	112 975	1 227,7	1 181,8	1 582,2	1 652,4
Ventes de livres par les librairies						
Ventes de livres neufs[2]	$	1 957 577	15 027,1	14 071,1	55 688,0	54 086,5

1. Inclut les entrées des institutions muséales des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.
2. Inclut les ventes des librairies des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Concepts et définitions

DÉMOGRAPHIE

Âge médian
Âge qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Taux d'accroissement annuel moyen
Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

CONDITIONS DE VIE ET BIEN-ÊTRE

Mesure du faible revenu
Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeur
Personne disponible pour travailler qui est sans emploi et qui cherche activement un emploi.

Emploi
Ensemble des personnes résidant dans un territoire donné et ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que les personnes absentes de leur travail mais qui maintiennent un lien d'emploi.

Population active
Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, qui sont en emploi ou en chômage.

Taux d'activité
Population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans et plus.

Taux d'emploi
Nombre de personnes actives exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus.

Taux de chômage
Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active.

Taux de travailleurs
Représente le rapport entre le nombre de travailleurs et le nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec.

Travailleur
Particulier âgé entre 25 et 64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenu et résidant dans un territoire donné.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Base économique
Pour classer une industrie comme base économique, on calcule le quotient de localisation. Si le quotient de localisation normalisé d'une industrie est plus grand que 0 dans une région, cette industrie sera considérée comme base économique de cette région. Les bases économiques sont en fait les activités qui expliquent la croissance ou le déclin d'un territoire. Elles permettent de mieux définir la personnalité économique particulière ou encore la structure d'un territoire. À long terme, au cours du temps, les bases économiques d'un territoire peuvent se modifier.

Produit intérieur brut
Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Quotient de localisation
Le quotient de localisation est défini comme la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction du PIB du Québec produit dans la même région. Si ce rapport est supérieur à 1, cette industrie contribue proportionnellement plus au PIB de la région qu'à celui du Québec.

Revenu disponible des ménages
Somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des ISBLSM et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons), ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Revenu disponible des ménages par habitant
Correspond au revenu disponible des ménages d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu primaire
Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'elles possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts courants.

Rémunération des salariés
Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu mixte net
Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production, ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété
Cette catégorie de revenu correspond essentiellement aux revenus de placement, lesquels comprennent les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital sont exclus.

Transferts courants des administrations publiques aux ménages

Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations de bien-être social, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et les allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents aux ménages

Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des ISBLSM aux ménages

Transferts en argent versés aux ménages par les ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux non-résidents

Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux ISBLSM

Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

INVESTISSEMENTS ET PERMIS DE BÂTIR

Investissements

Les investissements sont les dépenses en immobilisation relatives aux constructions nouvelles, aux améliorations importantes apportées à des constructions déjà existantes, ainsi qu'à l'achat de machines et d'équipement neufs. Ces dépenses comprennent également celles des particuliers au titre de la construction résidentielle, mais excluent l'achat de terrains, de constructions déjà existantes, de machines ou d'équipement d'occasion (à moins qu'ils n'aient été importés).

Investissements du secteur public

Il s'agit de dépenses en immobilisation des entreprises publiques et de l'administration publique, effectuées aux niveaux fédéral, provincial et local. Par ailleurs, l'administration publique provinciale inclut notamment les institutions d'enseignement et les établissements de santé et de services sociaux.

Permis de bâtir

La valeur des permis de bâtir correspond à la valeur des permis de construction émis par les municipalités de 10 000 habitants et plus, soit pour l'érection de nouveaux édifices, selon le type de construction (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel et gouvernemental).

Nombre d'unités de logements

Il correspond au nombre de logements indépendants créés. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures. Par exemple, dans le cas d'un édifice à appartements comptant six logements, on fera référence à six unités de logement. Dans le cas de transformation de bâtiments en unités de logement additionnelles, on tient compte du nombre de nouvelles unités créées.

MINES

Livraisons minérales

Les livraisons minérales représentent la valeur des livraisons (ventes) des exploitants miniers. Les livraisons minérales représentent uniquement les substances minérales extraites du sous-sol du Québec. Par conséquent, la production d'aluminium n'est pas prise en considération. Il en va de même pour tous les métaux récupérés à partir de minerais étrangers traités dans les fonderies et affineries au Québec.

La valeur des livraisons minérales minières est calculée de la façon suivante :

Pour les minéraux non métalliques et certains métaux simples comme le minerai de fer ou le niobium, la valeur des expéditions est déterminée par la valeur réelle des livraisons déclarées par les établissements. La valeur est, au besoin, modifiée pour exclure les coûts de contenants, les taxes et droits, les escomptes et les frais de transport.

Pour les autres métaux (or, argent, cuivre, zinc, nickel, platine, cobalt, etc.), la valeur des expéditions est déterminée à partir de la teneur des minéraux en métal récupérable dans les concentrés livrés dont on calcule ensuite une valeur en fonction des prix annuels moyens des métaux sur les marchés mondiaux.

Ainsi, la valeur de la production des minéraux métalliques calculée ne correspond pas aux sommes effectivement reçues par les établissements d'extraction minière.

Pour les intentions 2014, mis à part le minerai de fer, les prix des métaux utilisés dans le calcul de la valeur des livraisons sont ceux fixés en date du 1er janvier 2014. Pour toutes les autres substances, incluant le minerai de fer, les prix correspondent à ceux établis lors de l'enquête provisoire 2013.

Investissement minier

Les investissements miniers englobent les dépenses d'exploration de substances minérales, les dépenses de mise en valeur d'un gîte minéral ainsi que les dépenses d'aménagement d'un complexe minier.

Les dépenses d'exploration comprennent toutes les activités de terrain et les dépenses d'immobilisation, de réparation et d'entretien, réalisées sur ou hors d'un site minier en vue de chercher et de découvrir un gîte minéral et d'en exécuter la première délimitation, afin d'établir sa valeur économique potentielle (tonnage et teneur et autres caractéristiques) et de justifier des travaux additionnels et plus détaillés.

Les dépenses de mise en valeur du gîte minéral comprennent toutes les activités de terrain et les dépenses d'immobilisation, de réparation et d'entretien, réalisées sur un site minier ou hors d'un site minier afin d'acquérir une connaissance détaillée d'un gîte déjà délimité et de satisfaire aux besoins d'une étude de faisabilité justifiant la décision d'engager l'aménagement et l'investissement nécessaire. Cette phase s'amorce généralement après la réalisation de l'évaluation préliminaire telle que définie en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (L.R.Q., c. V-1.1; A.M., 2005-23).

Les dépenses d'aménagement de complexes miniers comprennent tous les travaux de surface ou sous terre liés aux activités d'aménagement de la mine ainsi que les frais d'immobilisation, de réparation et d'entretien réalisés sur un site minier en production ou dont l'aménagement est engagé. Les catégories de frais d'immobilisation sont diverses et comprennent des équipements, de l'outillage et des infrastructures. Ces dernières regroupent des usines afférentes telles que les usines de bouletage, les concentrateurs de minerais, incluant les parcs à résidus, et les installations portuaires de transbordement de minerais, mais elles ne comprennent pas les usines de réduction et d'affinage. L'aménagement de la mine regroupe toutes les activités de terrain exécutées sur un site minier pour définir en détail le minerai, y avoir accès et en préparer l'extraction. Ce travail inclut également les forages, les travaux dans

la roche et les mesures de soutien visant à augmenter les réserves de minerai de la mine par l'exploration et la mise en valeur du voisinage immédiat des gîtes.

MODE DE TRANSPORT UTILISÉ POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Lieu de travail
Lieu habituel de travail au cours de la semaine du 1er mai au 7 mai 2011. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2010, le lieu de travail est celui de l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Pour les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart, le lieu de travail est l'adresse du siège social. Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à domicile devaient donner l'adresse de leur employeur.

Mode de transport
Moyen de transport utilisé pour effectuer la plus grande partie du trajet entre le domicile et le lieu de travail. Le mode de transport peut-être en véhicule privé, en transport durable ou tout autre moyen de transport.

Personnes qui se déplacent pour se rendre au travail
Population active occupée dont le lieu de travail est situé à l'intérieur des frontières du Canada. Seul l'emploi principal du travailleur est considéré. Sont exclues les personnes qui travaillent la majorité du temps à domicile (incluant à la ferme).

Transport durable
Transport en commun et transport actif.

Transport en commun
Autobus, métro et métro aérien, train léger sur rail, tramway ou train de banlieue, traversier pour passagers.

Transport actif
Marche et bicyclette.

Véhicule privé
Comprend les automobiles, camions et fourgonnettes, mais exclut les motocyclettes, scooters ou mobylettes. La personne utilisant ce mode de transport peut être conductrice ou passagère.

SANTÉ

Infirmière
Détient un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) d'une durée de 3 ans et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou est en attente de le recevoir.

Infirmière clinicienne et praticienne
Détient un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois certificats admissibles, dont au moins deux certificats reconnus en soins infirmiers, ou un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ. Cette infirmière doit détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou être en attente de le recevoir.

Infirmière auxiliaire
Détient le diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné pour avoir réussi le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Préposée aux bénéficiaires
Détient un diplôme d'études professionnelles ou une attestation d'études collégiales en assistance à la personne en établissement de santé ou autre formation appropriée.

ÉDUCATION

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC)
Mesure, pour un territoire donné, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial sont à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC, et dans un établissement d'enseignement collégial du territoire considéré. Le taux de diplomation est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial, soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. L'indicateur concerne les étudiants de l'ensemble du réseau collégial, soit le réseau public, le réseau privé subventionné et les écoles gouvernementales.

Diplôme d'études collégiales (DEC)
Les programmes d'études conduisant au DEC sont de formation préuniversitaire d'une durée de deux ans ou de formation technique d'une durée de trois ans. Les DEC de formation préuniversitaire ont comme objectif de préparer les étudiants à des études universitaires. Les DEC de formation technique visent l'acquisition de compétences en vue d'intégrer le marché du travail. Toutefois, ils peuvent aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi. Tous les programmes de DEC ont une composante de formation générale (entre autres en langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou humanités, éducation physique) en plus de la formation spécifique du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à la suite d'une recommandation des collèges.

Attestation d'études collégiales (AEC)
Les programmes d'études conduisant à l'AEC sont de formation technique de courte durée variant entre 250 et 2 000 heures. Liés à un DEC de référence, les programmes d'études menant à l'AEC sont élaborés par les collèges et conduisent à une sanction d'établissement. Les programmes d'AEC s'adressent exclusivement à une clientèle adulte. La formation spécifique des programmes d'AEC permet une réponse rapide et adaptée aux divers besoins du marché du travail.

Cheminement en accueil ou en transition au collégial
Ce cheminement, d'une durée d'un à trois trimestres, offre à l'étudiant une formation adaptée en vue d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Comme pour les programmes de DEC, la formation reçue dans un cheminement en accueil ou en transition comprend des activités de formation générale et, possiblement, de formation spécifique.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)
Les programmes de formation menant au DEP sont offerts dans les établissements d'enseignement secondaire. Ils sont d'une durée variant de 600 à 1800 heures étalées sur un an ou deux. Les DEP sanctionnent l'acquisition de diverses compétences nécessaires à l'exercice de métiers. Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est décerné par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Centre d'artistes
Centre d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques soutenu par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Salle de spectacles
Salle ou lieu où ont été présentés des spectacles payants en arts de la scène, selon l'*Enquête sur la fréquentation des spectacles* de l'Institut de la statistique du Québec.

Institution muséale
Regroupe les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Point de services d'une bibliothèque publique autonome
Point de services d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de 5 000 habitants et plus ou d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui n'est pas affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques.

Bibliothèque publique affiliée
Bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui est affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques.

Spectacle payant en arts de la scène
Représentation payante d'un spectacle de théâtre, de danse, de musique, de chanson ou de variétés, en excluant les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs ainsi que les représentations données dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires pour les élèves de ces écoles. Les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival sont également exclues.

Coup d'oeil sur la Côte-Nord

Superficie en terre ferme (2013) : 236 502 km²
Population (2013ᵖ) : 95 552 habitants
Densité de population (2013ᵖ) : 0,4 hab./km²

Principales municipalités et population (2013ᵖ) :

- Sept-Îles 26 018 habitants
- Baie-Comeau 22 163 habitants
- Port-Cartier 6 762 habitants

Principales bases économiques de la région :

- Extraction minière et activités de soutien
- Pêche, chasse et piégeage
- Première transformation des métaux
- Fabrication du papier

Tableau comparatif des régions administratives du Québec et des MRC de la Côte-Nord

	Population au 1er juillet[1]		Taux de chômage	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans[3]	PIB par habitant		Revenu disponible par habitant[3]		Taux de faible revenu des familles[4]
	2013ᵖ	TAAM 2011-2013	2013	2012ᵖ	2012ᵉ	Var. 12/11	2012ᵖ	Var. 12/11	2011
	n	pour 1 000	%	%	$/hab.	%	$/hab.	%	%
Bas-Saint-Laurent	201 091	– 0,2	9,8	72,3	32 523	3,5	23 163	2,0	5,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	278 069	1,5	9,2	73,6	37 991	2,3	25 107	1,9	5,5
Capitale-Nationale	725 095	9,9	5,1	78,8	46 514	3,0	27 616	2,3	5,1
Mauricie	266 542	1,9	9,4	70,3	31 640	2,2	23 262	1,6	8,3
Estrie	318 350	7,5	6,3	73,8	33 455	3,7	24 050	2,8	8,0
Montréal	1 959 987	11,4	9,7	74,1	59 651	2,0	26 469	3,0	15,8
Outaouais	381 200	9,7	6,8	76,4	31 630	1,4	26 466	– 0,8	8,1
Abitibi-Témiscamingue	147 931	4,2	7,3	76,6	46 099	0,9	27 794	2,6	6,4
Côte-Nord	95 552	– 0,7	7,9[2]	76,4	77 665	7,7	28 582	3,2	8,1
La Haute-Côte-Nord	11 382	– 9,8	..	72,7	..	..	23 997	3,1	5,9
Manicouagan	32 189	– 2,3	..	75,4	..	..	27 244	2,0	7,6
Sept-Rivières	35 846	3,1	..	79,1	..	..	30 198	3,9	7,0
Caniapiscau	4 363	7,5	..	88,3	..	..	40 839	3,6	12,1
Minganie	6 723	5,1	..	74,4	..	..	30 759	4,4	8,9
Le Golfe-du-Saint-Laurent	5 049	– 11,0	..	65,7	..	..	22 986	1,5	18,6
Nord-du-Québec	43 999	11,2	7,9[2]	82,1	70 929	2,9	26 169	2,2	15,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	93 284	– 6,3	16,2	63,3	28 362	– 0,6	23 276	3,2	8,2
Chaudière-Appalaches	418 704	5,1	5,4	78,7	34 135	2,9	25 859	3,1	4,4
Laval	417 304	13,6	6,5	79,8	32 998	2,6	26 856	1,5	7,8
Lanaudière	488 927	12,4	8,3	76,6	24 665	1,9	25 844	1,3	7,0
Laurentides	580 966	12,4	7,3	76,6	31 217	2,4	27 527	2,3	7,0
Montérégie	1 499 088	10,0	6,3	78,6	33 976	1,9	27 769	1,7	7,2
Centre-du-Québec	239 245	6,4	7,4	74,7	36 146	2,3	23 969	3,0	7,2
Ensemble du Québec	**8 155 334**	**9,1**	**7,6**	**76,1**	**41 289**	**2,4**	**26 347**	**2,2**	**8,8**

1. TAAM : taux d'accroissement annuel moyen, calculé par rapport à la population moyenne de la période. Les estimations actuellement disponibles pour les années 2011 à 2013 ne sont pas définitives. Elles feront l'objet d'une révision à la suite du recensement de 2016. Une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution de la population des régions au cours de cette période. Voir l'encadré de la page 6. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1er juillet 2013.
2. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.
3. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 31 décembre 2013.
4. Selon le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1er janvier 2011.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

Côte-Nord

Superficie en terre ferme (2013)	236 502 km²
Densité de population (2013[p])	0,4 hab./km²
Population totale (2013[p])	95 552 hab.
PIB aux prix de base (2012[e])	7 424,5 M$
PIB aux prix de base par habitant (2012[e])	77 665 $
Revenu disponible par habitant (2012)	28 582 $
Emplois (2013)	52,2 k
Taux d'activité (2013)	62,4 %
Taux d'emploi (2013)	57,4 %
Taux de chômage (2013)	7,9 %
Taux de faible revenu des familles (2011)	8,1 %
Dépenses en immobilisation (2014)[1]	3 547 M$
Nombre de médecins pour 1 000 habitants (2012)	2,52
Taux de diplomation aux études collégiales (cohorte inscrite en 2007)	64,6 %

1. La région du Nord-du-Québec est incluse dans la Côte-Nord.
2. Perspectives.

Institut de la statistique Québec